

MAIRIE DE  
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon**

Publié le : 18/04/2025

VOI.25.00.A01053

OBJET : Arrêté temporaire de circulation

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1  
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire  
Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée  
Vu la demande du service Études et Travaux - secteur opérationnel  
Considérant que des travaux de décapage de chaussée rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 12/05/2025 au 14/05/2025 RUE DES ROSES et AVENUE DES GERANIUMS

**ARRÊTE**

**Article 1 :** À compter du 12/05/2025 et jusqu'au 14/05/2025, la circulation des véhicules est interdite à partir de 08h00 le 12/05 RUE DES ROSES au niveau de la PLACE DES TILLEULS.

**Article 2 :** À compter du 12/05/2025 et jusqu'au 14/05/2025, une déviation est mise en place à partir de 08h00 le 12/05 pour tous les véhicules circulant depuis la RUE DE BELFORT et se dirigeant sur la RUE DES ROSES. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : ALLEE DES GLAIEULS au droit des commerces et RUE DES ROSES.

**Article 3 :** À compter du 12/05/2025 et jusqu'au 14/05/2025, les véhicules circulant, AVENUE DES GERANIUMS ont l'interdiction de se diriger sur la RUE DES ROSES à partir de 08h00 le 12/05.

**Article 4 :** À compter du 12/05/2025 et jusqu'au 14/05/2025, une déviation est mise en place à partir de 08h00 le 12/05 pour tous les véhicules circulant AVENUE DES GERANIUMS depuis le carrefour à sens giratoire RUE DES JEANNETTES / AVENUE DES GERANIUMS. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : RUE DES LILAS et RUE DE BELFORT.

**Article 5 :** À compter du 12/05/2025 et jusqu'au 14/05/2025, une déviation est mise en place à partir de 08h00 le 12/05 pour tous les véhicules circulant AVENUE DES GERANIUMS depuis la RUE DE LA CORVÉE. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- Le carrefour à sens giratoire RUE DES JEANNETTES / AVENUE DES GERANIUMS
- RUE DES JEANNETTES en direction de la RUE DE BELFORT
- RUE DE BELFORT



**Article 6 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le Service Etudes et Travaux - secteur opérationnel.

**Article 7 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 8 :** M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 17 AVR. 2025

Pour la Maire,  
Par délégation,



Marie ZEHAF .  
Conseillère Municipale Déléguée